

LA GRANDVALLIERE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES PIECES

Pièce n°1.7 : Rapport de présentation complémentaire dont étude d'entrée de ville de La Chaumusse en annexe

Pièce n°4 : règlement graphique (plans de zonage)

Pièce n°3 : règlement écrit

Pièce n°5 : Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Pièce n°5.2 : Saint-Laurent-en-Grandvaux
- Pièce n°5.6 : Fort-du-Dombief
- Pièce n°5.7 : La Chaumusse

Pièces n°8 et 9 : Annexes

Arrêté de prescription de la
modification simplifiée n°1 du
PLUi le 31 mars 2025